

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

#### Délibération N° 2023-49

L'an deux mille vingt-trois, le 23 novembre à 20 heures 35 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 18 novembre 2023

11 conseillers sont présents, sur les 19 en exercice et 05 sont représentés par procuration.

**Présents :** Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH (arrivée à 20h45), Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Pascale FLAGEL, Bruno PASTUREL, Frédéric RESTES, Cristel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL.

**Absents représentés :** Marie-Claude BLAD (pouvoir Mme SEGAFREDO), Chantal RESTES (pouvoir M.RESTES), Julie SORLI (pouvoir M.BREMAND), Karine BOUILLOUD (pouvoir M.TERRAL), Sylvie LEONELLI (pouvoir Mme ARNOULT).

**Absents ou excusés :** Frédéric DOLE, Jean-Marie FREU, Mathieu JEAN.

**Secrétaire de séance :** Frédéric RESTES.

#### OBJET DE LA DELIBERATION :

**Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024**

**Madame la Maire rappelle à l'assemblée :**

L'article L 1612-1 du CGCT permet à l'exécutif de la collectivité jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Par conséquent et afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2024, et de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement, Madame le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023.

**Vote pour :** Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Pascale FLAGEL, Bruno PASTUREL, Frédéric RESTES, Cristel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL, Marie-Claude BLAD (pouvoir Mme SEGAFREDO), Chantal RESTES (pouvoir M.RESTES), Julie SORLI (pouvoir M.BREMAND), Karine BOUILLOUD (pouvoir M.TERRAL), Sylvie LEONELLI (pouvoir Mme ARNOULT).

**Vote contre :**

**Abstention :**

# MAIRIE D'AUZIELLE

Envoyé en préfecture le 29/11/2023  
Reçu en préfecture le 29/11/2023  
Publié le  
ID : 031-213100365-20231123-2023\_49-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son suppléant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus proposées avant le vote du budget 2024.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Michèle SEGAFREDO

Le secrétaire de séance,  
Frédéric RESTES



Le présent document a été :  
Publié sur le site internet le : **01 DEC. 2023**  
Notifié le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Application de la loi 82-623 du 22/07/1982  
Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

*Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.*

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE  
Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : [secretariat@mairie-auzielle.fr](mailto:secretariat@mairie-auzielle.fr)  
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.